



CE DO NC
Bulletin des Elus - N° 103
Juin-Juillet 2016

Union
syndicale
Solidaires
SUD



Edito

Les élus SUD n'ont participé qu'à la 1ère journée du CE de juin en raison du mouvement prévu le lendemain. Voici la déclaration lue en séance :

Massive, combative, revendicative, la manifestation nationale unitaire du 14 juin à Paris et en province est une grande réussite. Elle illustre la détermination sans faille des salarié-e-s, des privé-e-s d'emploi, des jeunes et des retraité-e-s à obtenir le retrait du projet de loi Travail et à conserver ses droits.

Les organisations syndicales dénoncent une nouvelle fois les violences qui ont émaillé les abords des manifestations. Les services d'ordre ont joué leurs rôles en assurant le bon déroulement des cortèges syndicaux.

Il est de la responsabilité du gouvernement d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre.

Du coup, celui-ci joue droit dans ses bottes, s'attaque aux manifestants et aux organisations syndicales, les accuse d'organiser la violence et les somme de renoncer aux manifestations et de renoncer à ce combat. Cette exigence de renoncement fait suite aux pressions déjà faites sur les grèves et manifestations pour d'autres motifs : inondations, Euro de foot... Ce que le pouvoir remet en cause, c'est le droit des organisations syndicales et des salarié-es d'agir avec les moyens qui sont les leurs.

Manifester est un droit :

SUD PTT est attaché au droit de manifester et au fait que les manifestations puissent accueillir massivement tous ceux et toutes celles qui partagent l'idéal de la lutte : le retrait du projet de loi travail. Le caractère

massif et uniforme du mouvement est sa force depuis le début. Son soutien par la majorité de la population, salarié -es , chômeurs -euses, jeunes, retraités -es nous confortent contre le 49-3. Soixante pour cent de la population est toujours contre cette loi et soutient les manifestants malgré la propagande faite par le pouvoir. Au pays de la désinformation, les manifestations que nous voyons de l'intérieur et celles racontées par les médias ne se ressemblent pas du tout. Plus les années passent et plus l'écart se creuse. Démonstration à travers la manifestation du 14 juin : le point de vue du simple manifestant avec ses jambes, ses yeux et ses oreilles en parallèle de celui du simple français moyen avec son canapé et sa télé...

Le Premier ministre assimile les manifestants à des casseurs et rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales, la CGT en tête, en leur imputant le climat social qui se détériore. Le syndicat SUD, solidaire des camarades de la CGT, condamne cette manipulation médiatique dont la finalité est de museler le peuple en colère ! C'est inadmissible !

Le gouvernement refuse d'entendre ! Il cherche à détourner l'opinion publique du cœur du sujet posé par le projet de loi. Les organisations quant à elles restent centrées sur : l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords de développement et de maintien de l'emploi, les conditions de licenciement, le référendum d'entreprise, la médecine du travail. Autant d'éléments dans le projet de loi qui en l'état sont défavorables aux salariés.

Comment peut-il continuer de mépriser ainsi l'expression de millions de salarié-e-s, de privé-e-s d'emplois, de jeunes et de retraité-e-s ? Comment peut-il refuser le dialogue que demandent les organisations depuis des mois ? Le Président de la République reste silencieux après le courrier des organisations syndicales du 20 mai. Restera-t-il de marbre devant les milliers de votations que lui remettront les organisations le 28 juin prochain ?

D'ores et déjà des dizaines de milliers de votations pour le retrait du projet de loi sont recueillies. Depuis trois mois se multiplient les pétitions, manifestations, grèves, occupations de lieu de travail... le rejet du projet de loi est bien réel et il demeure profondément ancré y compris dans l'opinion publique.

Nous appelons à la poursuite des actions revendicatives sous les formes décidées localement et à participer massivement aux journées de mobilisation nationales les 23 et 28 Juin prochains.

Sous traitance UI

Le bilan de la situation de la sous-traitance à l'UI fait l'objet d'une présentation lors du CE d'Avril, jour de grève. Les élu-es SUD et CGT n'ayant donc pas participé au débat, la direction a souhaité refaire une séance de questions/réponses sur le sujet pour les OS absentes.

Force est de constater que la sous-traitance est en forte augmentation et que le personnel d'Orange a souvent l'impression de servir de variable d'ajustement. Si la mise en place des nouveaux marchés semble la panacée pour notre direction, le personnel se sent pris au piège entre le fait de passer en dernier chez le client et de subir les réclamations ou l'insatisfaction de celui-ci quant à la qualité de la prestation.

De plus, les salarié-es d'Orange doivent contrôler les prestations de leurs collègues sous-traitants qui interviennent fréquemment sans les compétences et le matériel nécessaires et ne disposent pas du temps suffisant pour des installations sur le réseau cuivre. Très souvent ils ont été recrutés et outillés pour le réseau fibre.

Orange demande toujours plus au sous-traitant pour résoudre ses problèmes d'organisation ou d'adaptation des effectifs.

Faire ou acheter, mais à moindre coût social !!!!

Bilan 2015 emploi des personnes en situation de handicap

Les élus SUD n'ont pu participer aux échanges avec la direction en raison du mouvement de grève. Cependant les élus SUD, membres de la commission Handicap, ont recensés les éléments principaux du dossier :

-Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap augmente au sein de la DO à 7,7% (6,5% au national). On ne peut malheureusement pas analyser l'évolution des situations 2014 et 2015 en raison du changement de périmètre au sein de notre DO.

-Le vrai succès des sessions « Démystifions le handicap » : trois fois plus de salarié-es ont assisté à cette action de sensibilisation. Comme quoi, quand on propose plus de séances on a plus de participants !

-La croissance des recrutements en alternance de personnes en situation de handicap avec près de 6% des 216 contrats embauchés en 2015. Sachant que 8 de ces contrats arrivent à échéance en 2016, la direction doit tout mettre en œuvre pour leur offrir un CDI...

Quand on sait qu'en 2015 seulement 3 personnes en situation de handicap ont été embauchées en CDI (sur un total de 125), soit 2,4% alors que l'entreprise s'est engagée par accord à 4%.

-Tout comme en 2013 et 2014, en 2015 aucun stage n'a été contractualisé avec une personne en situation de handicap!

-Le réseau handimanagers-formateurs est en nette décroissance.

-La pose d'ASA handicap est toujours aussi faible. Le nombre de bénéficiaire et le nombre jours/an a encore diminué. Un véritable effort de communication sur ce droit est à entreprendre par la direction !



Rapport annuel de la médecine du travail

Comme tous les ans les médecins sont venus présenter le bilan de leur activité sur l'année 2015. Quelques chiffres : Ils sont 6 avec 9 unités dans leur périmètre soit 5102 salariés pour 5 ETP de médecins (équivalent temps plein), sachant qu'ils sont majoritairement en temps partiel. Trois sont partis en retraite et deux nouveaux médecins ont été embauchés (deux femmes). Quelques chiffres de l'activité : 1528 examens médicaux, 304 visites d'embauches sur toute la DONC. Les médecins trouvent difficile d'optimiser les visites sur les sites où il y a peu de salarié-es. Cela éviterait pourtant des déplacements qu'ils jugent inutiles ou trop contraignants mais, à l'inverse, c'est le salarié dans ce cas qui ferait le déplacement.

Comme quoi tout est une question de temps !

PSD Grandville (ou Miniville)

Nous avons appris en séance de CE que la stratégie qu'on nous fait croire si huilée se résumait parfois à juste connaître un nombre de boutiques qui devaient être encore ouvertes à une certaine date. C'est donc très loin d'une vraie politique, et c'est un peu se moquer des salarié-es qui s'investissent pour leur boutique. Pour le cas de la boutique de Granville, ce qui est prévu c'est un transfert vers la GDT (notre filiale Dumping Social Interne) et de forcer la main des salarié-es pour aller sur Avranches. La raison principale de cette fermeture/transfert, c'est le chevauchement des zones de chalandises entre les deux boutiques. La seconde raison c'est que la boutique de Granville représente 1% du business de l'AD. Effectivement pris comme ça cela ne veut rien dire, mais la tentative d'explication de l'Adjoint de l'AD est encore pire : « 50 boutiques représentent 100% donc une boutique doit faire 2% pour être dans la moyenne ». En plus d'avoir une politique critiquable, la direction a en plus des arguments plus que discutables puisqu'ainsi on compare des boutiques avec des effectifs, horaires d'ouvertures, zones commerciales totalement différents. Ne nous enflammons pas, car l'argument « bien-être » des salariés n'a pas encore été employé. Quand ce sera fait nous aurons atteint la limite du raisonnable !

PSD Le Havre Grand Cap (ou pas cap)

La boutique du Havre Grand Cap « doit » être fermée car elle coûte trop cher en location, ne rapporte pas, a causé le H5N1, les inondations et le virus Zika... Non quand même pas tout ça, mais en écoutant l'entreprise on pourrait le croire. Nous arrivions à la fin du processus d'information et donc l'entreprise a consulté le CE sur ce projet. SUD reste convaincu que l'entreprise doit recruter, garder son réseau de boutiques pour offrir le maximum d'opportunité d'emplois et que la logique d'économie à tout prix prônée par la finance va à l'encontre du bien-être et de la vie de l'individu. Nous avons refusé de nous prononcer, comme d'ailleurs l'unanimité des élu-es. La direction, campée sur ses positions, a considéré la consultation réalisée. Par conséquent la boutique du Havre Grand Cap est une nouvelle victime qui tombe sous le feu nourri des restrictions budgétaires aveugles. Cela laisse une zone de la ville non couverte par l'entreprise Orange et cela est certainement plus dû au fait que ce soit une zone « défavorisée ». Comme on dit on ne prête qu'aux riches et Orange le précise : « on ne vend aussi qu'à ceux-là ».

Validation des comptes 2015 du CE

Les comptes 2015 ont été présentés au mois de Mars 2016 et confirment les résultats de la politique ASC et de fonctionnement. Un déficit avait été anticipé et le résultat est là : moins 700K€. Au mois de Juin, cette fois les élu-es doivent voter le budget et entériner les résultats de la politique avec seulement les lignes subvention Orange et reversement des excédents titres restaurants, aides pécuniaires. Alors que la CFE-CGC n'allait pas voter favorablement, comme d'habitude, une délégation est carrément sortie pour ne pas prendre part au vote. On pourrait se dire que cette délégation n'assume pas le résultat de la politique ASC 2015 et on se demande alors si la campagne IRP 2017 n'est pas lancée aussi à Orange...

ASC



La situation financière des ASC pousse aujourd'hui les Organisations Syndicales à prendre des mesures exceptionnelles. Pour 2016, plusieurs propositions ont été soumises au CE par deux OS : baisse du montant alloué au colis de Noël de 60 à 30 euros ; remplacement de celui-ci par des chèques « Cadhoc » pour un montant de 30 euros ; division de moitié de l'enveloppe allouée à l'allocation scolarité. Les élus SUD ont voté contre ces résolutions. Pour nous, un colis « light » ne permet pas d'offrir une prestation apte à satisfaire les collègues ni de réaliser une économie suffisante. Pour les chèques « Cadhoc », ils auraient fait doublon avec les chèques culture. A l'inverse toucher à l'allocation scolarité risquait de mettre certaines familles en difficulté. Conscient de la situation budgétaire, les élus SUD proposent une suppression du colis gourmand, le maintien à l'identique de l'allocation scolarité et 30 euros de chèques cultures (ces derniers si le budget le permet).

GPEC 2016-2018

Aujourd'hui le dossier GPEC de la DO NC annonce une décroissance de l'effectif global de 42,6% d'ici 2020 ! Ce qui correspond à 1445 ETP. Fin 2018 moins 1139 ETP et pour combler ces départs : 327 à 539 ETP, dont un nombre indéterminé en mobilité interne. A contrario pendant cette période la FAT (Force de Travail Externe = sous-traitance) croît de 6% pour atteindre environ 44%.

Orange est vraiment une entreprise à la pointe du CAC 40 en réalisant un des plus gros plans de licenciement déguisés en France. Plan, que certains qualifient de « social », voire même de « plan de sauvegarde de l'emploi », cherchez l'erreur.

Le cynisme du monde libéral n'a plus de limites, épaulé par des syndicats félons, qui las d'accompagner, ont décidé de collaborer.

Mais non, nous rétorquera-t-on, il n'y a pas de licenciements à Orange !

Certes, mais supprimer des postes de travail, c'est participer au démantèlement du tissu social et si une majorité du personnel (plus pour longtemps) n'était pas fonctionnaire, en irait-il de même ?

Cette GPEC est une bombe, qui, détruira les vies de celles et ceux qui resteront dans l'entreprise et subiront les réorganisations, mutualisations et surcharges de travail, subséquentes à ce type de stratégie patronale. Mais aussi, celles et ceux qui auraient pu trouver une voie de secours en obtenant un poste dans une entreprise qui s'autoproclame « citoyenne ». Sommes-nous une entreprise en faillite, pour dégraisser aussi largement notre masse salariale, ou plus simplement une entreprise qui a sacrifié tous ses devoirs de service public sur l'autel des profits boursiers ?

Car du fric, il y en a comme par exemple pour rebaptiser le stade vélodrome de Marseille : Orange vélodrome, ainsi que de la couverture de l'Euro 2016. Dites M Richard, ça coûte combien d'emplois ce partenariat ? Il est temps d'appeler un chat un chat et un capitaliste un capitaliste !

Après avoir dans une période récente, organisé le départ de 22000 agents, poussant certain-es d'entre

eux aux pires extrémités, les patrons d'Orange, ont décidé de liquider les survivant-es à coups de départs non remplacés.

Nul doute qu'ils ont couvert leurs arrières et que lorsque les cendres encore chaudes de l'entreprise Orange seront balayées par le vent, ils poursuivront leurs basses œuvres dans d'autres entreprises florissantes jusqu'alors.

Les élus SUD ont voté contre !

Bilan alternants 2015

Quelques chiffres : 332 alternants (226 apprentis et 96 contrats pro) au 31/12/2015. Egalité Homme-Femme respectée 165F et 167H. 87% ont obtenu leur diplôme. 80 ex alternant-es recruté-es en CDI.

La rémunération : Elle se calcule en pourcentage du Smic en fonction de l'âge et du nombre d'années d'apprentissage. La rémunération évolue tous les ans.

Le temps de travail : Les heures supplémentaires doivent être payées selon les règles en vigueur dans l'entreprise (cf. Accord pour tous de 2010). N'hésitez pas à noter vos horaires, à garder des preuves, mais aussi à faire respecter votre temps de travail.

Prochain CE, mercredi 24 et jeudi 25 aout.



Elu(e)s SUD

Titulaires : Yannick Le Morvan (Trésorier), Laurent Le Deunf, Jean-Pierre Sauvegrain, Jean-Claude Planchin

Suppléants : Jean Caillard, Sylvain Boulant, Denis Allix, Yannick Veschambes

Représentant Syndical : Nicolas Savaton

Sud BN 0231942600 sudptt14@wanadoo.fr Sud 36-37 0247851111 sudptt36.37@gmail.com

Sud HN 0235632020 sudptt.hn@orange.fr Sud Loiret 0238837239 sudloiret@wanadoo.fr